

Beauvais, le **12 DEC. 2022**

Objet : Donner acte de la notice de réexamen révisée
d'août 2021 - Étude de dangers du site de Levignen -

Monsieur,

La Préfète de l'Oise prend acte de la notice de réexamen de l'étude de dangers de la société Butagaz, dont le siège social est situé au 43/47 rue Raspail à Levallois-Perret, pour son établissement de Levignen.

L'étude de dangers de l'établissement est constituée des documents suivants :

Intitulé – Version

Date

Étude de dangers du site

Reçue le 4 octobre 2014

Notice de ré-examen de l'étude de dangers révisée - BUTAGAZ Dépôt de Levignen (60)

V1

Reçue le 4 août 2021

L'exploitant est responsable de la sécurité de l'exploitation de son établissement vis-à-vis des populations et de l'environnement, dans des conditions au moins égales à celles décrites dans cette étude.

Les installations et leurs annexes, objet du présent courrier, sont construites, disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques contenus dans l'étude de dangers, complétée, sous la responsabilité de l'exploitant, par la notice de réexamen d'août 2021.

L'étude de dangers doit être réexaminée et, si nécessaire, mise à jour, au moins tous les cinq ans. Ce réexamen et l'éventuelle mise à jour doivent être transmis à l'autorité préfectorale pour le 4 août 2026.

Elle est par ailleurs réexaminée et mise à jour :

- avant la mise en service d'une nouvelle installation ;
- avant la mise en œuvre de changements notables ;
- à la suite d'un accident majeur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Sébastien LIME

Société BUTAGAZ
43/47 rue Raspail
92594 LEVALLOIS-PERRET Cedex

03 44 06 12 34
prefecture@oise.gouv.fr
1 place de la préfecture – 60022 Beauvais
www.oise.gouv.fr